

Pour se qualifier, préférez l'excellence

Chaque jour, vous concevez des installations électriques et électroniques sûres et performantes. Chaque jour, vous réalisez des gestes techniques, avec une précision et une qualité, façonnées par l'expérience et le respect des règles de l'art. Vous êtes pleinement engagés dans une démarche d'excellence pour la satisfaction de vos clients.

C'est avec l'ambition de faire reconnaître votre excellence et votre engagement, que Qualifelec, votre organisme professionnel de qualification, se dote d'une nouvelle signature : « *Préférez l'excellence* ». Elle signifie, aussi, notre volonté de renforcer notre offre, notre accompagnement et nos services, afin d'accueillir toutes les entreprises éligibles à la qualification.

UN SIGNE DE QUALITÉ INCONTESTABLE POUR SE DISTINGUER

Valoriser la compétence de son entreprise nécessite de choisir un signe de qualité adapté à son contexte, sa structure, représentatif de son marché et capable d'anticiper ses évolutions. Depuis sa création, sous l'impulsion conjointe des organisations professionnelles - au premier rang desquels FEDELEC, Qualifelec a construit ce signe de qualité fiable, objectif et recherché. Il permet aux clients quels qu'ils soient, de choisir, en toute confiance, des entreprises correspondant à leurs besoins.

Se qualifier est une démarche volontaire des entreprises. Elles trouvent en Qualifelec un tiers objectif pour reconnaître leur savoir-faire et leurs compétences spécifiques à travers ses qualifications, complétées par des mentions.

La qualification évalue, en examinant ce que l'entreprise a su faire et ce qu'elle a les moyens de faire, sa faculté à réaliser des travaux particuliers dans une activité donnée. Elle atteste de ses capacités et de son professionnalisme sur la base d'informations contrôlées et régulièrement actualisées. Les différents critères, contenus dans ses référentiels, sont adaptés à la taille de l'entreprise et à sa technicité. Ainsi, toute entreprise qui fait la preuve de sa compétence et de son sérieux peut s'inscrire dans une démarche de qualité, véritable valeur ajoutée pour ses clients.

UN PROCESSUS DE QUALIFICATION EXEMPLAIRE ET OBJECTIF

S'appuyant sur une représentativité, large et cohérente, de l'ensemble des acteurs du marché, Qualifelec s'inscrit, en toute indépendance, dans un écosystème de contrôle et d'évaluation de la filière électrique.

Ses référentiels de qualification sont élaborés en concertation avec les acteurs de la filière de façon à s'accorder, en permanence, aux évolutions des métiers (évolutions techniques, évolutions de normes et de réglementations), tout en prenant en compte les aspects de sécurité électrique, les besoins spécifiques des clients, ainsi que les nouveaux usages qui se développent, notamment, dans les logements.

La force de son dispositif de qualification réside dans sa communauté de 350 qualificateurs. Les qualificateurs sont issus des trois collèges qui composent les instances de Qualifelec : le collège des organisations professionnelles de la filière, le collège des représentants des clients et prescripteurs de la qualification, le collège des institutionnels. Les comités de qualification reflètent, ainsi, l'ensemble des intérêts de la filière du génie

électrique et énergétique, les professionnels, forts de leur vision « métier », qualifiant à parité avec les donneurs d'ordre. 12 Comités régionaux se réunissent tous les 10 jours, pour évaluer la cohérence des dossiers de demande de qualification, émanant de l'ensemble du territoire.

Les comités sont souverains et chaque décision, prise collégalement, permet d'attribuer, ou non, la qualification et les mentions demandées, ainsi que la classification appropriée.

UNE OFFRE DE QUALIFICATION ACCESSIBLE

Qualifelec est particulièrement attentif à ce que le coût d'une démarche de qualification ne soit pas un frein pour les entreprises. Les tarifs de ses qualifications obéissent donc à une logique de proportionnalité, modulée selon l'activité et l'effectif de chaque entreprise.

Le tarif de base correspond à la qualification, selon la nature de travaux réalisés. Il peut s'y ajouter un indice précisant une technicité spécifique et la typologie de marché. Ce tarif est indexé par rapport à l'effectif de l'entreprise, réparti en 6 classes. A ce tarif de base, peuvent s'ajouter des domaines pour les qualifications Courants Faibles et, en option, des mentions en complément de l'activité principale.

Il a, en outre, été mis en place des conditions de règlement en quatre échéances : 55% du coût total l'année d'attribution de la qualification, puis 15% de ce coût les 3 années suivantes. A titre d'exemple, le 1^{er} tarif de nos qualifications s'élève à 245 € HT, (qualification Installations Électriques en Logement-Commerce-Petit Tertiaire, pour un effectif de 1 à 3 exécutants). Ce montant est payable selon les modalités suivantes : à l'attribution = 134,75 €, puis 1^{ère}, 2^{ème}, et 3^{ème} = 36,75€.

Qualifelec a bâti une marque d'excellence, un signe de qualité et de confiance, qui évolue vers les nouveaux marchés, tout en valorisant le savoir-faire de base de l'électricien.

Aujourd'hui, le dispositif de qualification est enrichi de deux nouveaux sites internet, accessibles en ligne d'ici la fin de l'année. Destinés à mieux répondre aux attentes des entreprises et de leurs clients, ils contribueront à accroître la visibilité et la notoriété des entreprises qualifiées et à simplifier le parcours de qualification. Un premier site sera spécifiquement dédié à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre, afin de les sensibiliser à l'importance de recourir à des entreprises qualifiées, avec un discours adapté et la déclinaison de notre moteur de recherche des entreprises qualifiées. Ce deuxième site sera orienté vers les entreprises, aussi bien celles qui sont déjà qualifiées que celles désireuses de l'être. Conçu comme un portail enrichi, il assurera à chaque entreprise un parcours de qualification fluide et simplifié. Les entreprises qualifiées disposeront d'un espace personnel dans lequel elles pourront remplir, d'ores et déjà, leur dossier annuel dématérialisé. Dans un second temps, elles auront également la possibilité d'y constituer leur dossier de renouvellement. ■

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.qualifelec.fr

COLONNES MONTANTES EN LOGEMENTS COLLECTIFS, LA NOUVELLE MENTION DISPONIBLE DANS DEUX QUALIFICATIONS.

La segmentation des qualifications courants forts et courants faibles, opérée lors de la refonte des référentiels, a permis de positionner les entreprises selon leur champ d'intervention. L'apparition du périmètre Logement - Commerce - Petit Tertiaire assure à la maîtrise d'ouvrage une meilleure identification des entreprises qualifiées, susceptibles de répondre à leurs besoins en termes de travaux.

Afin de différencier les entreprises travaillant dans l'habitat collectif, par rapport à celles travaillant exclusivement en logement individuel, Qualifelec propose une mention Colonnes Montantes, en complément des qualifications Installations Électrique LCPT et Courants Faibles LCPT. Cette mention permet aux entreprises qualifiées de valoriser l'expertise particulière qui est indispensable à l'installation, la rénovation et l'entretien de cette partie essentielle du raccordement des logements.

Qualifelec a sollicité toutes les parties impliquées dans les travaux sur les branchements collectifs pour élaborer les exigences permettant l'attribution de la mention Colonnes Montantes. Qualifelec entend, également, accompagner les organismes de formation dans la création de leur référentiel de formation pour la modification ou la rénovation des colonnes montantes électriques. Seules les formations délivrées par un organisme accrédité par Qualifelec seront recevables pour prétendre à la mention.